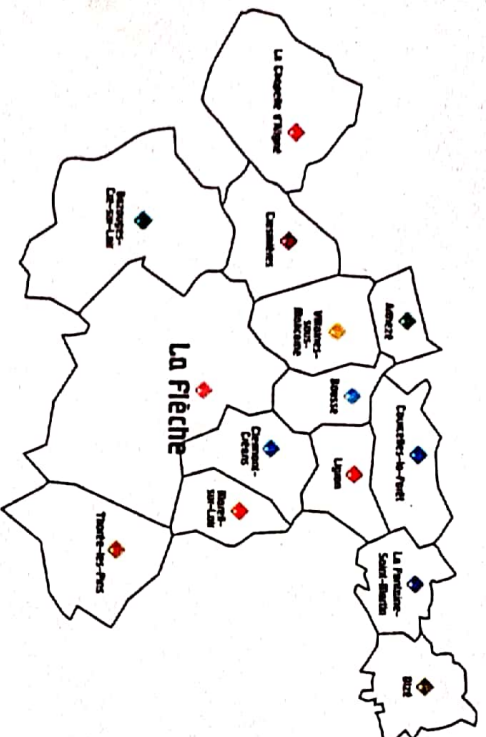


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL MODIFICATION N°1



LE DOSSIER DE MODIFICATION N°1 DU PLUI EST CONSULTABLE :

- En version dématérialisée, à l'adresse suivante : <https://urbanisme.ville-laflèche.fr> ;
- En version papier, au service urbanisme de la CC du Pays Fléchois (La Flèche).

VOUS POUVEZ EMETTRE VOS OBSERVATIONS :

- Par mail, à l'adresse suivante : plui@cc-paysflechois.fr ;
- Sur le cahier d'observation ouvert à cet effet, au service urbanisme de la CC du Pays Fléchois ;
- Par voie postale : à l'attention de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois, Centre administratif Jean Virlogeux, 2 rue Fernand Guillot, 72200 La Flèche.

Pour information, une enquête publique relative à ce projet de modification n°1 du PLUi sera mise en place dans le courant de l'automne 2021.